

À la une : La Salle Multi Activités

Cette nouvelle salle porte désormais un nom : Salle Multi-activités Robert CHAMBARD. Monsieur Robert CHAMBARD a été Maire de Corpeau de 1947 à 1989 soit 42 années passées au service de sa commune et de ses habitants. De nos jours, 42 ans de mandature revêtent un caractère très exceptionnel.



L'inauguration officielle a eu lieu en présence de Madame le maire, Sandrine ARRAULT, Madame La Sous-Préfète, Florence VILMUS, Madame Anne PARENT, Conseiller Départemental de Côte d'Or, Monsieur Michel NEUGNOT 1^{er} Vice-Président du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté représentant Madame Marie Guite DUFAY, Présidente, Monsieur François SAUVADET Président du Conseil Départemental de Côte d'Or, Monique OESCH conseillère, Didier RUINET, conseiller Municipal, Monsieur Daniel CHAMBARD, Monsieur Alain SUGUENOT, Député-Maire de Beaune, Président de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud et Monsieur Denis THOMAS, Conseiller Départemental de Côte d'Or.

Sommaire

- P. 2-3 L'édito du maire, l'inauguration de la salle Multi Activités
- P. 4 Portrait de Robert CHAMBARD
- P. 5-6 Informations pratiques
- P. 7 Les associations
- P. 8 Nos annonceurs



MAIRIE ET AGENCE POSTALE
horaires d'ouverture
lundi de 13 h 30 à 18 h
mercredi de 8 h 30 à 11 h 30
et de 13 h 30 à 18 h
vendredi de 13 h 30 à 18 h
Tel : 03 80 21 90 15
mairie@corpeau.fr
<http://corpeau.fr>

L'ÉDITO DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Le franchissement de la RD906 au sud de Corpeau est très compliqué et insécurisant tant pour les automobilistes, les cyclistes que pour les piétons. Depuis le mois de Juin 2014, j'ai pris l'attache du Conseil Départemental de Côte d'Or afin de faire état de cette problématique.

Une première réunion de travail s'est tenue le 3 Décembre dernier avec les adjoints, les services du département, Denis THOMAS et Anne PARENT, conseillers départementaux, pour évoquer les difficultés sur cet axe routier.

Puis, une seconde réunion plus technique a eu lieu le 25 janvier dernier en présence des adjoints et de Madame HILPERT en charge du projet. Au cours de cet entretien, l'ensemble des points noirs a été abordé et répertorié afin de définir les aménagements possibles. Ce dossier n'est pas simple à traiter puisque la RD906 concerne les communes de Corpeau et de Chagny, les départements de Côte d'Or et Saône-et-Loire. De plus, les services de l'Etat sont également partie prenante puisque cet axe routier, ancienne nationale 6, est considéré comme voie à grande circulation. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'évolution de ce dossier.

Bonne lecture



Bien cordialement
Madame le Maire,
Sandrine ARRAULT

SALLE MULTI ACTIVITÉS Robert CHAMARD



C'est en accord avec son fils Daniel et sa belle-fille Marie-Claire que Madame le maire a souhaité rendre hommage samedi 9 janvier à cet homme reconnu, très apprécié pour son dévouement, sa simplicité et son humanité et à qui elle a adressé toute sa gratitude. Enfin, elle remercie Daniel et Marie-Claire d'avoir accepté que cette salle nouvellement réhabilitée porte le nom « Salle multi-activités Robert CHAMBARD ».

Madame le maire a remercié très chaleureusement les services de l'Etat, du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et du Conseil Départemental de Côte d'Or pour leur soutien financier. Des remerciements ont été adressés aux services techniques de la plate-forme ressources de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud pour leur assistance administrative et technique de même qu'à M. MARTIN l'architecte et à tous les chefs d'entreprises qui ont participé à la réalisation de ce projet.

C'est devant un public nombreux que Daniel CHAMBARD a souhaité rendre hommage à son père et l'homme totalement dévoué à la commune. « Cette reconnaissance, voulue par Madame le maire met à l'honneur un homme qui a passé sept mandats à diriger cette commune. Cet homme, ce maire qu'il a été restera dans la mémoire des gens ». « il aura marqué de son empreinte ses 42 années de maire et laissera un bon souvenir à tous ceux qui l'ont connu et côtoyé ».



L'HISTORIQUE DU LIEU

Une bâtisse qui fut autrefois le Café PROTOY. C'est en 1955 que Robert CHAMBARD et son équipe municipale ont décidé d'acheter ce bâtiment pour le transformer en foyer rural dont les travaux d'aménagement ont débuté en 1956 avec son ouverture à l'aube des années 60. A l'époque, ce lieu était unique dans les environs et utilisé pour les inoubliables banquets des pompiers, de la Saint Vincent, les mariages, les repas de famille et autres festivités, il fut également utilisé comme salle de cinéma. Par la suite et ce, jusque dans les années 80, 2 extensions ont été réalisées, la mise en place de la cuisine de même que l'installation d'une scène, aujourd'hui disparue.



En 1963, le foyer rural accueillait Georges et Marie Claire CARRÉ pour leur mariage



Dans la nuit du samedi 29 au dimanche 30 octobre 2011 c'est au centre de la salle, sur la traverse centrale entre les poutres maîtresses, que les hourdis en briques ont explosé provoquant la chute du faux plafond. Par chance, cet incident n'a causé que des dégâts matériels, entraînant immédiatement la fermeture définitive de cette partie de salle. Monsieur Gérard BOULA, Maire à l'époque a décidé d'entreprendre des travaux de réhabilitation sur cette partie du bâtiment. Des demandes de subventions auprès des services de l'Etat, de la Région et du Département ont été déposées avec l'appui de la plate-forme ressources de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte-et-Sud et le concours de Monsieur MARTIN, architecte.

En Septembre 2014, Madame le maire a proposé au Conseil municipal nouvellement élu de poursuivre la réhabilitation sur la deuxième partie de la salle donnant ainsi une plus grande homogénéité au projet. Les travaux ont alors débuté en juillet 2014 pour se terminer en novembre 2015 pour accueillir les convives du repas des aînés. 14 corps de métiers ont œuvré sur ce chantier durant 17 mois et pas moins de 90 réunions de chantier ont été nécessaires pour mener à bien ce projet.

Coût des travaux

Salle 1	
Montant des travaux HT	373 834,38 €
Subvention de l'Etat (DETR)	61 012,00 €
Subvention du département	76 500,00 €
A la charge de la commune	236 322,38 €
Salle 2 financée par emprunt	73 909,54 €
Coût total HT (salle 1 et 2)	310 231,92 €



Monsieur Robert CHAMBARD a été à l'origine de projets ambitieux et visionnaire avec tout au long de son

mandat : en 1958 la création de la déviation de la route nationale 74. 1965 ce fut la réalisation du lotissement communal « Les Myosotis » revendu par la suite à des propriétaires privés.

Dans les années 80, la construction du groupe scolaire « La Perrière », Monsieur Robert CHAMBARD, pour qui ce projet tenait à cœur. Il le vaudra moderne et accueillant avec ses trois classes dans le secteur élémentaire et ses deux classes en maternelle ainsi que l'accueil des enfants en périscolaire de 7 h à 19 h. Ce projet fut aussi l'opportunité de la création de 4 emplois.

Toujours dans les années 80, la création du lotissement pavillonnaire du Reuil et les 3 immeubles, Beudelaire, Verlaine et Rimbaud ainsi que le lotissement « La Renaudine » gérés aujourd'hui par Orvitis, l'Office Public de l'Habitat de Côte d'Or. En 1981 l'implantation de la grande surface STOC connue aujourd'hui sous l'enseigne Carrefour Market .

En 1983, débutera la réfection du toit de l'Eglise Saint Pierre avec ses tuiles vernissées, typique dans la région. Sans oublier l'arrivée de l'eau courante à Corpeau en 1956 et du gaz en 1961. Toujours à l'écoute de ses concitoyens et à disposition de sa commune qu'il aimait tant et pour laquelle il a donné une grande partie de sa vie. Monsieur CHAMBARD a permis à Corpeau de s'agrandir.



Né en 1915, Robert CHAMBARD a 14 ans lorsque son père décède et doit quitter l'école pour reprendre les vignes et aider sa mère. En 1939, la guerre éclate il est fait prisonnier en Allemagne et revient en 1945 très

affaibli par ces années difficiles. Hospitalisé pendant de long mois suite à la maladie de Pott, on lui greffe un prélèvement osseux du tibia dans la colonne vertébrale le contraignant à garder le lit durant quatre mois. Pour ce viticulteur, il sera 10 ans sans faire les vendanges. Comme le précise Daniel son fils « il ne se plaindra jamais de son sort, il voudra toujours aller de l'avant » Il rencontre Simone en 1947 et se marieront en

mais si pleine de bons souvenirs d'enfance et d'anecdotes parfois cocasses se rappelle Daniel. Celui-ci vit dans la maison de son enfance, situé près de la mairie, avec son épouse Marie-Claire tout en continuant le travail des vignes familiales. Daniel se souvient de ce père aimant et aimé « Ce fut un homme de conviction, droit dans ses idées, recherchant toujours le mieux pour sa commune ». Robert CHAMBARD était un homme estimé de tous pour sa générosité son humilité, sa convivialité. Un homme visionnaire toujours tourné vers l'avenir, 42 années au service de sa commune. Daniel se souvient des paroles de sa mère « il est marié avec la mairie ». Pour les élections de 1983, il fut un des premiers maires à mettre en place une liste « mixte » dans laquelle furent intégrées 4 femmes au sein du Conseil.



1952, banquet des pompiers

1948 et auront deux garçons Guy et Daniel. 1947 c'est aussi l'année où il se présentera aux élections et sera élu maire sans s'imaginer sûrement que ce sera le début d'une mandature qui durera 42 ans ! En parallèle, il continuera son métier de viticulteur et sera également courtier en vin. Son épouse, quant à elle, tiendra un bureau de tabac et la régie des transports de vin jusqu'en 1980. Un espace public situé au sein même de leur maison que Robert CHAMBARD ne cessera d'agrandir et d'aménager au fil du temps. Une vie un peu à l'étroit pour cette famille de quatre personnes



Robert CHAMBARD, au centre, lors de la remise de la médaille pour ses 42 années de mandature.

INFORMATION



Jean AMATHIEU nous a quitté dimanche 10 janvier dernier. Né le 16 novembre 1930 à Chalon-sur-Saône, il aura résidé à Corpeau toute sa vie. Retraité de la SNCF, ancien pompier volontaire, conseiller municipal en 1971 pendant dix-huit ans puis maire de Corpeau de 1989 à 2001, il aura beaucoup œuvré pour Corpeau. Disponible, aimable, toujours à l'écoute, il laissera un agréable souvenir dans la mémoire des Corpelais. Sandrine ARRAULT, maire, en témoigne : « Toutes mes pensées vont à Thérèse, son épouse, à Dominique, sa fille, qui est également conseillère municipale de Corpeau, ainsi qu'à Alexis et Clément, ses petits-enfants. » Photo ci-contre Jean AMATHIEU lors de l'inauguration du bâtiment des pompiers en 1990 devenu par la suite le local communal des agents techniques mais aussi un lieu de rencontre des associations et la bibliothèque .



Travaux



Dans le but de répondre au besoin de rendre plus accessible le trottoir de la rue du Préjeannot, face au magasin Lidl, le service technique a procédé à l'enlèvement des graviers qui le recouvrait. Ces derniers ont été réutilisés pour améliorer la qualité du revêtement d'un petit espace, derrière la cuisine de la salle multi activités.



LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2016

Le Conseil municipal se réunit environ 10 fois par an, les séances du Conseil municipal sont ouvertes au public. Le compte rendu des séances du Conseil Municipal est la transcription des débats et des délibérations des élus. L'intégralité de ces comptes rendus est affiché sur les panneaux officiels, consultables en mairie et téléchargeables sur le site internet de la commune, <http://corpeau.fr> à la rubrique « comptes rendus ». Dans « Corpeau Le Mag » les comptes rendus des séances du Conseil municipal sont retranscrits de manière beaucoup plus sommaire abordant essentiellement les informations du maire et les délibérations prises lors des séances.

I - Approbation du compte rendu de la réunion du 10 décembre 2015**II - INFORMATIONS DIVERSES :**

Madame le Maire remercie les personnes qui ont participé à l'organisation de l'inauguration de la Salle Multi Activités Robert CHAMBARD. La cérémonie s'est déroulée de façon très conviviale. Madame le Maire informe d'un remboursement de 938 €, par notre assurance, suite au sinistre survenu à la sortie nord de Corpeau. Un véhicule a percuté les deux vasques sur le terre-plein central. Madame le Maire informe qu'un permis de construire a été déposé par LIDL, sur la parcelle située derrière Carrefour Market pour la construction d'un nouveau magasin. Madame le Maire informe que depuis juin 2014 des contacts ont été pris avec le Conseil Départemental de Côte d'Or afin d'identifier l'ensemble des points noirs sur la partie sud de Corpeau. Deux réunions de travail ont déjà eu lieu. La situation est d'autant plus complexe que cet axe routier est situé sur 2 communes et 2 départements. Considéré comme voie à grande circulation, l'Etat est également impliqué. Madame le Maire informera le conseil municipal ainsi que les citoyens de l'avancement de ce dossier.

Madame le Maire informe que la commune a perçu 200 bouteilles de crémant et 578,47 € relatifs au fermage de la vigne communale avec le Domaine PICAMELOT pour cette année.

Madame le Maire informe de la création d'un flyer pour signaler les stationnements

gênants sur le territoire communal. Les adjoints et Madame le Maire ont en charge de les apposer sur les véhicules mal stationnés ou gênant la circulation. Ensuite les contrevenants seront verbalisés.

Madame le Maire répond à Monsieur Gilbert FAVELIER suite à une demande concernant la mise à disposition à titre gratuit de la salle Multi Activités Robert CHAMBARD durant les différentes campagnes électorales. Madame le Maire précise que ce point sera soumis au conseil municipal le moment venu.

III - NOUVELLE REGLEMENTATION CONCERNANT LA NOTATION DES AGENTS :

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la nouvelle réglementation relative à la notation des agents. Le décret 2014-1526 du 16 Décembre 2014 prévoit que l'ensemble des agents territoriaux verront leur valeur appréciée par un entretien professionnel annuel conduit par le supérieur hiérarchique direct qui donnera lieu à l'établissement d'un compte rendu.

Madame le Maire rappelle les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée et précise également qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les dits critères qui doivent notamment porter sur :

Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs

Les compétences professionnelles et techniques

Les qualités relationnelles

La capacité d'encadrement ou d'expertise

ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

L'évaluation des agents aura lieu entre le 29 Février et le 4 Mars 2016. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents d'adopter les critères ainsi proposés à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire pourra être appréciée, au terme de l'entretien.

IV - SPONSORS MAG : Madame le Maire rappelle que les entreprises qui le souhaitent peuvent insérer un encart dans le Mag pour un montant annuel de 80 €. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents de reconduire le montant de cette participation pour l'année 2016.

V - FONDS DEPARTEMENTAL VOIRIE

Madame le Maire précise qu'une enveloppe pour les travaux de voirie est votée par le Conseil Départemental de Côte d'Or pour les communes.

La commune a décidé de solliciter une aide financière pour des travaux de mise en sécurité rue du Champ de Cave et pour la réfection des trottoirs Impasse du Meix Pillé.

Des devis ont été établis et le dossier doit être transmis au Conseil Départemental avant la fin du mois de janvier.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de solliciter le Conseil Départemental.



Déjections canines... Appel au civisme ! Dans un précédent Mag nous rappelions le problème croissant des nuisances provoquées par les déjections canine sur la voie publique. Outre le fait du manque chronique de civisme de ces propriétaires de chiens, s'ajoute celui de l'intolérable manque de respect à l'égard des riverains et également des agents communaux, qui ont pour ces derniers, bien souvent la tâche ingrate de les ramasser ! Cette pollution qui remet en cause la salubrité et l'hygiène de notre village, ces animaux étant susceptibles d'être porteurs d'agents pathogènes, est aggravée par la présence de chiens errants ou en état de divagations. Au-delà de la propreté du village, il est question de sécurité publique !

Il est donc nécessaire de rappeler que le fait de « laisser répandre sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publiques ou d'incommoder le public, est puni d'une amende prévue pour les contraventions de 5^e classe et que le Code pénal réprime le fait de laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes ». Avant d'envisager de telles extrémités, nous faisons une nouvelle fois appel au civisme de chacun, afin que Corpeau conserve son cadre de vie agréable et conviviale.

Beaune Côte & Sud

Communauté d'Agglomération
Beaune • Chagny • Nolay

La société protectrice des Animaux, SPA de Chagny capture les animaux en état d'errance ou de divagation sur l'intégralité du territoire de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et sud (54 communes) et les accueille en fourrière au refuge situé route de Chaudenay 71150 CHAGNY.

Fonctionnement du site : la fourrière et le refuge sont ouverts dans les conditions suivantes: Fourrière: 24 h / 24 h. **Refuge** : 10 h à 12 h et 14 h à 17 h. Fermeture jeudi après-midi, dimanche et jours fériés.

Les personnels de la SPA de Chagny sont joignables 7/7 jours et 24 h / 24 h aux numéros suivants : 03.85.87.20.55 / 06.14.84.15.77. Les personnels de la SPA sont habilités à intervenir sur le domaine privé que sur la réquisition de la Préfecture de Police et en présence d'un de ses responsables. **Récupération des animaux** Les propriétaires des animaux capturés peuvent dans un délai de huit jours francs et ouvrables, demander leur restitution moyennant le paiement des frais afférents à leur prise en charge, à savoir : 20€ pour le transport, 10€ / jour de fourrière. Les chiens et les chats, identifiés ou non, à leur entrée en fourrière non réclamés par leur propriétaires à l'expiration d'un délai de huit jours francs et ouvrables, sont considérés comme abandonnés. Ils deviennent la propriété de la Société Protectrice des Animaux de Chagny.



Des travaux d'élagage et d'abattage pour l'entretien des lignes électriques HAUTE TENSION vont être entrepris sur le territoire de la commune à partir du mois de JANVIER. Les travaux peuvent durer plusieurs mois. Pour tout renseignement s'adresser à E.R.D.F - Cellule élagage Côte d'Or / François BONZON 03.80.63.46.65. Ces travaux ont été confiés par ERDF à l'entreprise GRILLOT Lionges 71400 Dracy St Loup 03.85.82.86.66



REPAM secteur Chagny
18 rue de la Boutière 71150 CHAGNY
03.85.87.19.58

repamterritoiresudouest@beaunecoteetsud.com

Le REPAM annonce du carnaval du mardi 9 février C'est avec les petits artistes en herbe que Sylvie VIAL, responsable du secteur, et les assistantes maternelles ont créé une belle affiche toute en couleur pour l'événement. Ce temps festif se déroulera durant la matinée entre 9 h 30 et 11 h à la salle Multi Activités Robert CHAMBARD. Au programme : différents ateliers de confection de masques, de maquillage, d'atelier crêpes. Petits et grands peuvent, s'ils le souhaitent, venir costumés.



Le mois de janvier est habituellement le mois des assemblées générales des associations. 5 des 8 associations locales ont élu leurs nouveaux bureaux.

Le comité de Jumelage : changement de bureau pour cette nouvelle année, Madame Marleen NICOT a laissé sa charge de présidente à Madame Françoise ALIX, trésorière Janine PUGEAULT, trésorier adjoint Monsieur Jean Louis BESSARD et secrétaire Madame Liliane BESSARD. Le comité de Jumelage accueillera nos amis allemands le week-end des 10, 11 et 12 juin 2016.

L'opération boudin : Pas moins de 120 mètres de boudins confectionnés puis vendus lors de la vente organisée par le Comité de Jumelage le samedi 30 janvier. Pour satisfaire les gourmands, la présidente conseille aux acheteurs d'en faire la réservation au préalable afin que ceux-ci ne soient pas déçus de repartir les mains vides.



Forme et Bien-Être : changement des membres du bureau pour cette nouvelle année, Madame Nathalie CHOCHON LATOUCHE a laissé sa charge de présidente à Madame Pierrette CARTIER, accompagnée de Marine BAUDRAND vice-présidente, trésorière : Madame Jacqueline BOULA, trésorière adjointe : Evelyne ALIBERT, secrétaire : Madame Nadine BAILLY, secrétaire adjointe, Véronique NICOT. L'ensemble des membres du bureau et les adhérentes sont heureuses de se retrouver dans la nouvelle salle Multi Activités Robert CHAMBARD après deux années de délocalisation sur Puligny Montrachet. Les séances ont lieu les mardis : 18 h 30 - 19 h 30, les jeudis : 18 h30 - 19 h30 pour la gym douce, abdos et fessiers, les jeudis : 19h30 - 20h30 : le STEP.



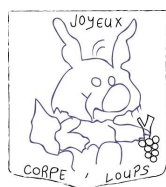
La société de la Saint Martin : pas de changement concernant le bureau : président, Monsieur Christian OESCH, trésorier Monsieur Guy CLAIR et Secrétaire Madame Françoise BONIN. Un début d'année chargé pour la société avec dans un premier temps leur Saint Vincent locale avec leurs amis de Bouzeron le samedi 23 janvier. Le 30 janvier le grand rendez-vous avec la participation à la 72^{ème} édition de la Saint Vincent Tournante. Celle-ci s'est déroulée à Irancy dans le vignoble de l'Auxerrois.



Le comité des fêtes : pas de changement dans le bureau, Yann RICARDEAU, président, secrétaire, Sandrine PETEUIL et trésorier Christian OESCH. Des dates à retenir : Pique-nique géant le dimanche 27 juin 2016, la soirée du 13 juillet 2016 avec le bal populaire...



Les Artistes Corpelais, pas de changement dans le bureau pour l'année 2016 présidente, Sandrine PETEUIL, Trésorière Marianne BOULA et secrétaire Laurence VOLAINE. D'ores et déjà la date de leur exposition est définie pour le week-end du 15 et 16 octobre 2016.



L'agenda des associations

Le Comité des fêtes et l'association des Joyeux Corpe'Loups s'associent pour vous proposer un loto le SAMEDI 12 MARS à la salle Multi Activités de Corpeau de nombreux lots sont à gagner !



Aline et Dominique THUSSEAU

Auberge du PONT de PARIS

BAR - RESTAURANT RN6
21190 - CORPEAU Tél. 03 85 87 11 76

PATEU ROBERT

**Maçonnerie
Taille de Pierre
Charpente
Couverture**

11 rue Nicéphore Niepce - Z.I. St Pantaléon - 71400 AUTUN
Tél : 03 85 86 53 35
15 rue Edmé Verniquet - 21000 DIJON
Tél : 03 80 71 14 28

Les Petits Plats de Fabrizio

11 Rue du Château
21190 Puligny-Montrachet

06 79 08 77 19
fabriziorastelletti.free.fr
Facebook
SIRET 802 766 709 00017

Carrefour market

CORPEAU

OUVERT
du lundi au samedi
de 8h30 à 19h30

Route Pont Paris
Grillot Préjeannot
21190 CORPEAU
Tél. 03 80 21 92 31

**CONTROLE
TECHNIQUE**

Hemounot

21190 corpeau
03 . 80 . 21 . 36 . 46

GERBET

Sébastien Cassier
Gérant

Charpente - Couverture - Menuiserie

www.gerbetd.fr - gerbet.d@orange.fr
1 chemin de Louères - 21190 Corpeau
Tél. 03 80 21 32 54 - Fax 03 80 21 39 78

**JACQUELIN
FRÈRES**

MECANIQUE CARROSSERIE PEINTURE

4X4
VO.VL.

8 RUE DES RIAUX
21190 CORPEAU

03 80 21 34 99
Fax: 03 80 21 34 73
michel.jacquelin.21@orange.fr

ETS FAVERIAL

MENUISERIE ALU & PVC - SERRURERIE - METALLERIE

**AMÉLIOREZ ET VALORISEZ
VOTRE HABITAT**

CHEMIN DES PETITES CHAMPAGNES
71150 CHAGNY
TÉL. 03 85 87 22 19
CONTACT@FAVERIAL.FR

FENÊTRES - PORTES - VOILETS - VERANDAS
STORES - PORTAILS - RAMPES
GARDE-CORPS - PORTES DE GARAGE
WWW.FAVERIAL.FR

J.C.L.

Menuiserie Labille
[Menuiserie du bâtiment & Agencement]
Depuis 1963

Christian Labille
☎ 03 85 46 93 25
ou 06 12 18 26 65

177 avenue Boucaut - 71100 Chalons/Saône
Tél. 03 85 46 49 47 - Fax 03 85 46 76 54
chlabilite71@orange.fr

MAÇONNERIE GÉNÉRALE

RÉNOVATION - TOITURE - CARRELAGE

E.U.R.L ROBUFFO 1 RUE BRÛLÉE 21190 CORPEAU
TÉL/FAX : 03.80.21.35.31

Isabelle

Coiffure à domicile
pour toute la famille

Femme - Homme
Enfants
Tous styles et
cérémonies

28 ans d'expérience à votre service.
Gagnez du temps et de l'argent
en vous faisant coiffer chez vous!

03 80 21 92 59
Siret 334 04 960 000 21

**L'AUBERGE
DU
VIEUX
VIGNERON**

Ouvert du
mercredi au dimanche
de 12h à 14h
et de 19h à 21h30

ROUTE DE BEAUNE - 21190 CORPEAU
TÉL. : 03 80 21 39 00 FAX : 03 80 21 38 81
SITE : WWW.AUBERGEDUVIEUXVIGNERON.COM
E-MAIL : AUBERGEVIEUXVIGNERON@FREE.FR